



Paris, le 18 mars 2017

Accord relatif à la modification de certains usages de planification

Chers collègues,

Il y a quelque temps, la direction a engagé des négociations avec les organisations syndicales afin de trouver un accord qui permettrait une utilisation plus flexible de l'outil de planification Kernel. Les causes évoquées, « la baisse d'activité conséquente et la diminution du nombre de trains »

L'accord proposé prévoit de déroger à l'application du décret :

- Le nombre de repos doubles et simples est proratisé en fonction du nombre de jours d'absence dans l'entreprise (CP, MA, AT, etc.), la virgule est arrondie au nombre supérieur.
- Le dernier jour de repos du roulement n'est pas comptabilisé car à partir de minuit, il empiète sur le roulement d'après.
- Pour les temps partiels, il n'est pas possible de planifier une journée de + de 9h44 avant une période d'inactivité.

La direction souhaite revenir sur ces avantages.

En échange, elle nous octroierait une majoration des primes longues coupures + de 4h.

Pour rappel, ces longues coupures ont progressivement été imposées unilatéralement par la direction. Les longues coupures dont le temps supérieur à 4h passé à Londres n'est pas payé (le décret permet déjà certaines souplesses...).

Pourquoi ces longues coupures sont apparues de plus en plus nombreuses ?

Car Eurostar a imposé au nouveau contrat de ne plus payer les HLP mais aussi car ils mettent en service moins d'association du fait de l'augmentation de la capacité de passagers des rames E320.

C'est donc dû à une gestion du personnel uniquement financière et non pas humaine.

La direction nous indique que ces « souplesses » d'application du décret amélioreraient les roulements.

Les rythmes sur les roulements étant effectivement exécrables, il est indispensable pour la santé des salariés de les améliorer. Sauf qu'aucune simulation ne nous est présentée, malgré nos multiples demandes...

Nous n'avons donc une nouvelle fois aucune garantie d'amélioration !

Nous ne comprenons d'ailleurs pas comment avec moins de repos, nous pourrions avoir de meilleurs rythmes de travail.

Nous en avons discuté avec bon nombre d'entre vous. Vous avez compris que revenir sur des acquis en signant un chèque en blanc n'est pas concevable.

Pour ces raisons, nous refusons de signer cet accord de dérogation aux règles du décret, même s'il est supposé être à durée limitée.

Les rythmes des roulements et les conditions de travail sont aujourd'hui insoutenables !

Nous demandons à la direction :

- de stopper les coupures des plus de 4h ou à défaut de les rémunérer décemment.
- D'appliquer les réserves bureau, telles que prévues par les textes.
- De comptabiliser à nouveau les HLP et qu'Eurostar les paie comme elle le fait au sein d'Eurostar. Ce qui permettrait de rentrer après des coupures « normales ».
- Des renforts Bar sur les trains ciblés.

Nos organisations syndicales sont toujours ouvertes à la négociation mais il faut qu'au bout d'une négociation les salariés ne ressortent pas perdants !

Jean-Charles Caradonna, Zohir Benmerah pour les équipes **CGT** et **FO**